

Retrouvez, tous les trimestres, dans cette fiche pratique, tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement des régimes Agirc-Arrco.



Fiche n°5

Qui met en œuvre l'action sociale retraite complémentaire ?

1.

Les orientations prioritaires

Dans un objectif d'efficience, les instances des fédérations redéfinissent tous les 5 ans le cadre stratégique, commun, de l'action sociale. Pour la période 2014-2018, 4 orientations prioritaires ont ainsi été déterminées, du retour à l'emploi des personnes les plus fragiles jusqu'à l'accompagnement de l'avancée en âge. Elles répondent aux besoins sociaux de la période. 80 % des moyens consentis aux institutions de retraite complémentaire – les dotations sociales sont de 360 millions d'euros environ – doivent être affectés à des actions qui s'inscrivent dans ce cadre.

2.

Les actions dites du socle commun

Pour chacune des orientations prioritaires, les fédérations déterminent un certain nombre d'objectifs à atteindre.

Chaque objectif est ensuite traduit sur la période en une ou plusieurs actions accessibles aux ressortissants de l'ensemble des groupes de protection sociale. Ce sont les actions dites du « socle commun », pilotées par les fédérations et déployées par quelques institutions de retraite complémentaire pour le compte commun.

3.

Le budget affecté à ces actions

Sur le montant global des dotations financières accordées aux groupes pour la mise en œuvre de l'action sociale, 15 % sont prélevés – l'équivalent de 53 millions d'euros en 2016 – pour financer les actions du socle commun. On parle de « dotations sociales mutualisées ».

4.

Une responsabilité forte, portée par les institutions

La plus grosse partie (85 %) des budgets de l'action sociale retraite complémentaire finance les actions que les institutions définissent elles-mêmes et mettent en œuvre à destination de leurs ressortissants. Si l'essentiel des actions relèvent des domaines prioritaires, elles peuvent aussi s'en affranchir.



Consultez toutes les fiches pratiques sur cahiers.laretraitecomplementaire.com